Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600974-20260226-2026_06-DE

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du 26 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-neuf février deux mil vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil en mairie, sous la présidence de M. LE CALVÉ Pascal, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 22

Étaient présents :
M. LE CALVE Pascal, Mme PUREN Isabelle, M. LOTHORE Jean-Paul, Mme DURIEZ Christine, M. SAINT-JALMES Yves, Mme JACOB Marina, M. HERVE Kervadec, Mme SIMON Julie, M. DIERCKX Alexandre, Mme MORVILLE-HEURTEBIS Anne, M. LESCOP Thierry, Mme PINEAU Annick, M. LESIEUR Arnaud, Mme RIBET Valérie, M. MALLET Patrick, M. LOTHORE Jean Michel, Mme LE MENTEC Stéphanie, Mme LEMEL Evelyne, Mme HIVERT Cathy, M. JOSSE Sylvain, M. BOBIK Sébastien, Mme ROBINO-JUCHAT Floriane.

Avaient donné pouvoir :
Mme BONNEC Katia a donné pouvoir à M. LOTHORE Jean-Paul.
Mme MICHEL Martine a donnée pouvoir à Mme LEMEL Evelyne.
M. DANIEL Jean-Louis a donné pouvoir à M. JOSSE Sylvain.
Mme GOBLET Gaëlle a donné pouvoir à M. DIERCKX Alexandre.

Était absent excusé : M. COSTA Sébastien.

Mme DURIEZ Christine a été désignée secrétaire de séance.

N°	OBJET
2026-06	**AQTA – convention cadre de fonctionnement du réseau des médiathèques 2025-2030.**

La Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique accompagne, depuis plusieurs années, les médiathèques du territoire dans une démarche de coopération visant à mutualiser les moyens, favoriser l'accès à la culture pour tous et coordonner une offre de lecture publique au plus près des habitants.

La loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021, dite "loi Robert", relative à la régulation et à la protection de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère numérique, conforte le rôle des intercommunalités en matière de coordination des politiques de lecture publique, en les incitant à se doter d'un schéma de développement structurant l'action culturelle sur leur territoire.

C'est dans ce contexte qu'a été élaboré, en concertation avec l'ensemble des bibliothécaires professionnels et bénévoles du réseau, les élus communaux et les partenaires institutionnels, un Schéma de développement de la lecture publique pour la période 2025-2030. Ce document stratégique définit les

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600974-20260226-2026_06-DE

grandes orientations en matière de coopération intercommunale, d'accès à la culture et de développement des services, dans le respect des compétences communales et intercommunales.

La nouvelle convention de service commun s'appuiera sur ce schéma. Les communes membres du réseau sont invitées à y adhérer pour poursuivre ensemble la mise en œuvre des actions définies collectivement. Afin de bénéficier des services de ce réseau des médiathèques, il est proposé à la commune de signer la convention cadre de fonctionnement du réseau des médiathèques ci-jointe à la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018-11-08 portant adhésion de la commune au « Réseau des médiathèques Terre Atlantique »,

Vu la convention de partenariat ci-jointe en annexe,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents,
- de signer la convention cadre de fonctionnement du réseau des médiathèques Terre Atlantique ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pascal LE CALVE

